

## **CONSIGNES DE CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le bénéficiaire adresse son dossier complet à la Communauté d'agglomération **AVANT LE 31 octobre 2024**.

Le dossier peut être envoyé **par mail** à l'adresse suivante : [biodechets@capld.bzh](mailto:biodechets@capld.bzh),

Ou à **l'accueil du service environnement**, 3 impasse Saint Ernel, 29800 Landerneau.

Toutes les pièces sont **au nom propre et à l'adresse de la résidence principale du demandeur**.

Toutes les pièces sont communiquées en format A4, non agrafées et dans l'ordre suivant :

1. Le formulaire original de la demande dûment complété et signé portant la mention manuscrite « lu et approuvé »
2. La copie de la facture d'achat (facture acquittée) de l'équipement mulching mentionnant le modèle ou de la facture de location du broyeur ou encore la facture de la prestation de broyage.
3. Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture de l'équipement.
4. Le relevé d'identité bancaire en format A4

Merci de respecter scrupuleusement les consignes de constitution du dossier afin d'améliorer les conditions de traitement et réduire également les délais de traitement des dossiers.